

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT  
DU 09 OCTOBRE 2017**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Lucie BRIATTE, Adjoint au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017 : adopté**

**I - Rapports**

1 - 26854 - Dotations aux arrondissements - Année 2018

2 – 27072 - Dispensaire de la Société Protectrice des Animaux - Subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2017

3 – 27133 - Institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement

4 – 27134 - Evolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents

5 – 27135 - Mesures environnementales liées au stationnement payant

6 – 27073 - Demande d'autorisation présentée par la société Pourquery DMP en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux, 93, boulevard du Parc d'Artillerie à Lyon 7<sup>e</sup>

7 – 27046 - Demande d'autorisation d'exploitation d'un gîte géothermique, basse température, dans le cadre du projet de création d'une centrale de production de froid sur le site de Mouton-Duvernet (Esplanade du Dauphiné) à Lyon 3<sup>e</sup>, ZAC de la Part-Dieu

**II - Questions diverses.**

**SEANCE DU : 09 octobre 2017**

**SAISINE DU : 25 septembre 2017**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE : 10 octobre 2017**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 3 octobre 2017**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 36**

---

**PRESIDENT** : M. Thierry PHILIP, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

**SECRETAIRE** : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

---

**Présents** : Thierry PHILIP, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Lucie BRIATTE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Lionel LASSAGNE, Amandine BARIOZ PLANCHE, Alain QUESSADA.

**Absents excusés**: Abdel ACHACHE, Fabrice VIDAL, Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS, Mohamed-Hanafi BENZAOU.

**Dépôts de pouvoirs** : Abdel ACHACHE, Fabrice VIDAL, Jean-François BEL, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Pascale COCHET, Patrick HUGUET, donnent pouvoir à Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Lucie BRIATTE, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Catherine PANASSIER, Rolland JACQUET, Pierre BERAT pour les représenter et voter en leur nom.

**Dépôts de pouvoir pour absences momentanées** : Yann BEN HAYOUN, Fabienne SERAPHIN, Pierre FRONTON, Jérôme MALESKI donnent pouvoir à Laurent PEISER, Ali KISMOUNE, Maud ROY, Martine ELBAHAR pour les représenter et voter en leur nom.

**Situation de départ : le nombre de voix est de 30 (22 + 8 pouvoirs)**

## **Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017.**

**T. PHILIP** : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 12 septembre 2017. »

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017 : adopté**

### **I – Rapports**

#### **1- 26854 - Dotations aux arrondissements - Année 2018**

**A.BLEY rapporteure, donne lecture du dossier** : « Cette délibération présente les ressources pour les 9 arrondissements pour l'année 2018. Les ressources résultent de deux dotations de fonctionnement et d'une dotation d'investissement. Les dotations de fonctionnement comprennent la dotation de gestion locale pour assurer le fonctionnement des équipements transférés et des services, assurés par la mairie d'arrondissement. Ce montant 2018 est de 4 722 231€. Une différence de 29 100€ pour rapport à 2016 en raison d'une modification du périmètre de certains arrondissements. Mais à périmètre constant, elle est parfaitement identique à celle de 2016. La dotation d'animation locale pour la formation des habitants et l'animation de l'arrondissement est inchangée par rapport à 2016 soit un montant de 463 736 €. La dotation d'investissement résultant de crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon, affectés aux dépenses d'investissement pour les équipements transférés et les locaux administratifs mis à disposition de la mairie, est fixée à 2€ par habitant soit un montant de 1 010 524€, strictement identique à celui de 2016. Je sollicite, cher.e.s collègues, un avis favorable sur ce rapport et je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **2 – 27072 - Dispensaire de la Société Protectrice des Animaux - Subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2017**

**L. BRIATTE rapporteure, donne lecture du dossier** : « Il s'agit d'une délibération visant à accorder une subvention de 2000€ pour la société protectrice des animaux qui gère 12 dispensaires au niveau national dont un, situé rue saint Maximin dans le 3<sup>e</sup>. Ce dispensaire permet à des personnes démunies, sous condition de ressources, de faire soigner leurs animaux. On sait que pour nombre d'entre elles c'est une source de stabilité et de réconfort non négligeable. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **3 – 27133 - Institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement**

**RAPPORTEUR : L.PEISER.**

**T. PHILIP** : « On va prendre les rapports 3, 4 et 5 ensemble. On va les présenter, on les discutera et ensuite on les votera un par un. »

**L. PEISER** : « Mesdames et Messieurs, cher.e.s collègues, ces 3 délibérations concernent la réforme du stationnement payant. Les délibérations, que je vais vous exposer, s'inscrivent dans la politique de stationnement payant et d'un certain nombre d'objectifs stratégiques qui sont :

- le respect des conditions de stationnement de courtes durées pour favoriser la rotation des véhicules sur les places et dissuader le stationnement pendulaire domicile-travail,
- continuer à accompagner la démotorisation du centre-ville en répondant au besoin de stationnement des résidents et en décourageant la multi-motorisation dans le cadre de la lutte contre la pollution.

Je vous rappelle que le premier objectif du PDU pour la zone du centre-ville concerne la réduction du trafic automobile pour permettre une amélioration de la qualité de l'air et permettre un meilleur partage de l'espace public.

Pour mettre en place ces aspects plus stratégiques, un certain nombre de mesures sont mis en œuvre dont la première concerne, entre autres, l'application de la loi MAPTAM, Modernisation de l'Action Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles. Parmi les mesures de cette loi, il y a la dépenalisation du stationnement payant. En effet, à compter du 1 janvier 2018, ne pas payer son stationnement ne sera plus une infraction pénale. À la place, sera instauré un forfait post stationnement dont le niveau est fixé par les collectivités territoriales mais qui ne peut être supérieur au montant de la redevance de la période totale autorisée c'est à dire pour Lyon : 10 heures.

Il faut souligner, au-delà de la mise en place de cette disposition de la loi MAPTAM, que le système actuel était arrivé à bout de souffle. L'amende pénale actuellement est de 17€ ce qui n'est pas du tout dissuasif. De très nombreux usagers prennent le risque de ne pas payer leur redevance de stationnement. Il se trouve que selon une étude qui a été faite sur la ville de Lyon, 75% des usagers horaires ne respectent pas les règles de paiement de stationnement soit en ne le payant pas du tout, soit en restant plus longtemps que la durée maximum qu'ils ont mis dans la machine en prenant un risque de débordement.

Le nouveau système propose deux forfaits selon les zones de tarification de stationnement. Il se veut plus dissuasif que les 17 € de l'amende pénale. Il est proposé dans la délibération 60€ en zone Presto et 35€ en zone Tempo. A préciser que le 3<sup>e</sup> arrondissement est uniquement en zone Tempo donc nous ne serons concerné que par les 35€. Par ailleurs, la tarification du stationnement est adaptée. On a 3 zones de tarification : Presto, Tempo et Nocturne. Vous avez, à la fin de la délibération, les grilles de tarifs concernant ces trois types de tarification. Je ne vais pas entrer dans le détail des grilles mais vous donner les trois grands principes.

-D'abord le tarif de stationnement augmente en fonction de la durée du stationnement à partir d'1h30 et de 3h.

- La gratuité du stationnement en août est maintenue sur la zone Tempo donc pas d'ambiguïté.

- Troisième élément, il sera possible de payer son stationnement à partir de son téléphone portable ou à partir d'internet ce qui a plusieurs avantages majeurs. D'une part, cela permettra d'ajuster son paiement en fonction de la durée réellement utilisée. C'est pour ça que vous avez dans le rapport le tableau qui a l'air compliqué mais qui permet de présenter le paiement quasiment à la minute. Vous pouvez repayer les minutes supplémentaires sans avoir à revenir au parcmètre. Vous pouvez de chez vous, du magasin, du bureau où vous êtes, recharger votre paiement pour la durée nécessaire. D'autre part, si vous en avez trop mis, au moment où vous reprenez votre véhicule, toujours par le biais de votre téléphone portable, vous pouvez arrêter le paiement et donc ne pas être débité de toute la somme que vous avez pu éventuellement provisionner.

Donc pour les modifications, nous avons d'une part la mise en place du forfait post stationnement et d'autre part des nouveaux tarifs concernant le stationnement payant.

La seconde délibération concerne l'évolution du dispositif du stationnement résident. D'abord il faut noter que le stationnement résident rencontre un vif succès. Aujourd'hui, les habitants qui sont dans les zones de stationnement payant sont très satisfaits. Les demandes que nous recevons en mairie, sont plutôt des habitants qui ne sont pas dans les zones de stationnement payant et qui souhaiteraient pouvoir en bénéficier et bénéficier de la même facilité de stationnement que ceux qui sont en stationnement payant. Néanmoins, le dispositif doit aussi être adapté. Aujourd'hui, il existe 40 000 vignettes valides pour 38 600 places payantes. Une proportion non négligeable d'usagers adhère au dispositif sans en avoir une réelle utilité ou l'utilise seulement de manière exceptionnelle. C'est ainsi que chaque mois, seul 60% des vignettes valides font l'objet de l'achat de ticket de stationnement pour résident. C'est à la demande et cela mobilise des vignettes. Pour remédier à cela, il est proposé d'instaurer une vignette annuelle de résident payante. Le coût de cette vignette est de 40€ annuel pour la première vignette et 60€ pour la seconde vignette. Les tarifs de l'abonnement résident restent inchangés par rapport au précédent tarif.

La troisième délibération est relative aux mesures environnementales liées au stationnement payant. Il y a deux mesures:

- la première mesure concerne les alertes pollutions de niveau 3 ;
- la seconde concerne l'adaptation des paiements pour les voitures qui n'émettent peu ou pas, plutôt pas, de gaz nocifs.

Concernant les alertes pollution de niveau 3, il s'agit de mettre en place des mesures complémentaires à celles prises par la préfecture sur la circulation alternée par la mise en œuvre d'une circulation différenciée. Derrière le terme différencié, l'idée est de permettre, qu'en cas d'alerte de pollution niveau 3, seuls les véhicules ayant une vignette Crit'Air de 0 à 3 puissent circuler. La vignette Crit'Air classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Le stationnement sera gratuit pour les riverains ces jours-là. Voilà pour l'essentiel des mesures concernant l'utilisation de la vignette Crit'Air.

La deuxième mesure est l'adaptation des tarifs. L'idée est d'encourager la transition environnementale et de favoriser l'utilisation de véhicules n'émettant pas de pollution atmosphérique. Elle propose de mettre en place une tarification réduite pour les utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides pour le stationnement sur voirie. Le premier forfait résident passe de 40€ à 20€. Les forfaits professionnels, qui ont été approuvés lors d'un précédent conseil municipal, ont aussi une adaptation tarifaire. Comme vous avez pu le constater également, les grilles tarifaires sont adaptées avec une tarification un peu moins élevée pour les véhicules électriques ou hybrides.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues avec ces trois projets de délibérations et l'ensemble des mesures proposées, il s'agit de rendre la politique de stationnement plus efficiente d'une part en matière de perception des redevances et plus efficace en matière écologique d'autre part. »

**P. BERAT :** « Sur ces trois délibérations, on va exprimer un désaccord dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui pour les raisons suivantes.

La première est que nous estimons que ce qui est proposé, coûte trop cher. Ça représente un coût qui est trop élevé pour les usagers du stationnement de surface et notamment pour les habitants de Lyon et de notre arrondissement.

Le premier élément sur le lequel nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est de rendre la vignette résidente payante. 40 plus 60€ dans le cadre de deux vignettes, ça fait quand même 100€. Ce n'est pas une dépense modeste. Et sur le principe, ça pose un problème car cette vignette, c'est la reconnaissance d'un droit. C'est la reconnaissance du fait que vous êtes riverain d'une rue où il y a du stationnement payant. Je ne vois pas pourquoi on fait payer la reconnaissance d'un droit. Qu'à la limite on nous dise qu'il y a un coût administratif pour éditer la vignette de quelques euros, on pourrait en discuter pour le faire prendre en charge par le bénéficiaire mais 100€ on est loin de ça. Avec ce dispositif, en faisant payer la vignette, vous faites payer la reconnaissance d'un droit ce qui sur le plan du principe n'est pas du tout normal. Je trouve que c'est d'autant plus gênant que dans les considérants de la délibération, je ne comprends pas trop les motivations puisque vous nous dites qu'il y a trop de vignettes résidents et dans le même rapport vous nous dites qu'il y en a 40% qui ne sont pas utilisées. En fait c'est vraiment un faux problème. Il y a peut-être un grand nombre de vignette mais s'il y en a que 60% qui sont utilisées ça veut dire que le problème du trop grand nombre de vignettes n'en est pas vraiment un.

De la même façon la deuxième vignette, vous dites qu'il n'y en a que 17 %. Je ne pense pas que ce soit un problème si considérable que cela. En fait, on fait payer la vignette, à mon avis, pour d'autres motifs. Je voudrais dire aussi que dans la délibération, on dit qu'il faut dissuader les gens qui ont un garage d'avoir droit à une vignette. Alors là, je ne suis pas du tout d'accord non plus, parce que ce n'est pas parce qu'on dispose d'un garage, que l'on a investi dans un garage qu'il vaudrait priver à terme les habitants du droit... non ce n'est pas le cas, mais c'est quand même ce qu'il est précisé dans la délibération.

Je vais vous la lire... je vais vous lire les intentions, normalement c'est quand même ce qui traduit une volonté politique, la délibération. Il est mentionné très clairement que l'objectif est de dissuader les habitants qui ont un garage ...ha voilà... « Il s'agit de recentrer le dispositif sur les résidents qui ne disposent pas de parking privé ». Il y a quand même en arrière fond, la volonté et l'idée, l'idéologie de dire un peu : Ma foi les gens qui ont pu se payer un garage n'ont pas forcément besoin d'avoir une vignette. Pour toutes ces raisons, je ne comprends pas trop le fait de faire facturer cette vignette résident.

Deuxième montant, où on trouve que c'est trop cher, le coût trop élevé, c'est celui des amendes. Oui, effectivement il faut qu'il y ait des amendes pour dépassement du stationnement. Après je pense qu'il faut être raisonnable sur les montants. 60€ ou 35€ par rapport à la situation actuelle, ce n'est pas négligeable non plus. A titre de comparaison, l'abandon, si je me suis bien renseigné, de déchets sur la voirie, c'est 68€. Et quand vous ne payez pas le péage sur l'autoroute, c'est-à-dire quand vous forcez le péage, c'est 35 €. Donc faire payer 60€ pour un dépassement de stationnement, ça me semble un petit peu décalé. Notamment si on pense au petit dépassement, c'est à dire lorsque vous avez raté la fin de 5 ou 10 minutes, vous êtes résident, vous avez dépassé de 10 minutes, se voir taxer de 60 €, ça me semble là aussi un peu excessif. Et je pense que vous auriez pu être plus innovant en essayant, d'une part de mieux contrôler les zones. On sait bien que finalement le problème c'est l'insuffisance de contrôle que l'on constate sur la ville. Quitte à innover dans la tarification et la verbalisation, c'est peut-être être plus sévère pour ceux qui restent longtemps qui dépassent de beaucoup, quitte à taxer deux fois, ceux qui sont restés sans payer pendant toute la durée de stationnement. Mais encore une fois, faire payer 60 € pour un petit dépassement ça nous semble excessif.

Donc voilà, ces premières objections ça coûtera trop cher, le coût est beaucoup trop élevé. Alors on comprend bien que Monsieur Macron est en train de faire les poches des collectivités en réduisant de façon drastique les dotations, on comprend bien qu'il faut aller chercher de l'argent ailleurs mais je ne pense pas que c'est forcément en s'y prenant comme ça, en augmentant d'autant le stationnement que c'est une bonne solution.

Le deuxième point c'est aussi sur le stationnement résident puisque vous avez regroupé les délibérations. C'est plus les risques et les incohérences du nouveau découpage. Sur le principe pas d'objection, sur le fait de raisonner par bassin de vie plutôt que sur l'arrondissement dans son ensemble, on peut le comprendre avec un arrondissement grand comme le 3<sup>e</sup> notamment. Par contre, le premier problème c'est qu'on ne connaît pas ce découpage, il n'est pas annexé à la délibération donc on nous demande finalement de voter ou de faire confiance sans trop savoir. Ça c'est le premier point qui pose problème. On aurait pu l'avoir en annexe de la délibération et non pas sous forme d'arrêté du maire. D'après ce qu'on a pu voir, parce que ce découpage, il circule quand même, donc effectivement on l'a vu. Je dirai qu'il semble poser problème notamment sur le 3<sup>e</sup> parce que vous avez, j'imagine que vous avez donné votre accord et avec votre avis, vous avez prévu de multiples zones sur le 3<sup>e</sup> ouest qui serait découpé en 2 ou 3 zones, je crois. Avec des effets frontières qui me semblent assez préjudiciables. Vous avez retenu la rue Garibaldi comme frontière entre deux zones. La rue Garibaldi a longtemps été une zone frontière, ça ne l'est plus aujourd'hui. Donc pour les gens qui habitent d'un côté de la rue Garibaldi, c'est les empêcher d'aller se garer de l'autre côté de la rue Garibaldi. Pour avoir vécu pas mal d'année dans ce secteur, je peux vous dire que vous cherchez souvent une place et que vous êtes content d'en trouver de l'autre côté de la rue Garibaldi quand vous n'en trouvez pas à l'est ou à l'ouest. Donc ça, ça va être un effet de frontière qui va être préjudiciable aux habitants.

Puis le deuxième cas c'est le cours Lafayette, si j'ai bien compris toujours aussi puisqu'on n'a pas de documents, tout le cours Lafayette aurait une vignette 6<sup>e</sup>. Même ceux qui habitent le 3<sup>e</sup>. Donc ça veut dire que ces gens-là seront obligés d'aller se garer dans le 6<sup>e</sup> pour bénéficier du tarif résident et ne pourront pas le faire dans le 3<sup>e</sup>. C'est quand même quelque chose qui me semble assez aberrant. Si vous faites des secteurs, vous donnez une vignette correspondant à ce secteur et si tous les gens du cours Lafayette y compris côté 3<sup>e</sup>, ont une vignette côté 6<sup>e</sup>, ça veut dire qu'ils devront se garer

côté 6<sup>e</sup>. A vérifier, puisque encore une fois c'est les on-dit, mais c'est ce que j'ai appris. À ce découpage par bassin de vie, pas d'objection de principe mais il me semble qu'il mériterait d'être retravaillé pour éviter ces effets frontières. On va rendre la vie assez compliquée aux personnes qui habitent à proximité de ces démarcations et je pense qu'une zone commune 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, dans la partie ouest aurait été tout à fait adaptée. On n'est pas obligé de multiplier les zones de facturation à ce point-là.

Je crois que Lionel voulait ajouter un point sur la troisième délibération. »

**L. LASSAGNE :** « Sur la troisième, nous voterons pour, nous sommes favorables à ce type de principe pour développer les véhicules propres. En revanche, on peut regretter que la municipalité ne soit pas allée jusqu'au bout comme à Paris par exemple, où les véhicules électriques et hydrogènes bénéficient d'un stationnement gratuit puisque c'est un marché qui se développe lentement souvent pour des raisons de coût. Donc symboliquement, il nous semblait intéressant d'autoriser ce type de faveur pour nos concitoyens qui s'équipent de véhicules électriques. »

**A. QUESSADA :** « ça concerne l'argumentaire sur les 75% de personnes qui ne s'acquitteraient pas ou s'acquitteraient mal du stationnement. Je voulais savoir comment on arrive à ce chiffre. Je ne le conteste pas mais j'aurai aimé savoir comment on arrive à ce chiffre de 75% qui est assez édifiant. »

**T. PHILIP :** « Laurent PEISER répondra à la fin. »

**F. CHEVALLIER :** « Je vais avoir un avis complètement différent de l'avis qui vient d'être donné parce que le stationnement payant a un gros intérêt pour les politiques de mobilité. Ce n'est pas le seul outil mais ce sont des mesures qui sont très intéressantes pour les politiques de mobilité. On s'est rendu compte, en particulier, que d'instaurer du stationnement payant permet de limiter les déplacements domicile-travail. On sait que lorsque les personnes n'ont pas de parkings sur leur lieu de travail, si elles ne peuvent pas stationner dans la rue ou si ça leur coûte trop cher, elles se reporteront sur d'autres modes de déplacement. Donc c'est vraiment un outil très intéressant de ce point de vue-là. Ça permet d'orienter vers d'autres façons de se déplacer comme les transports en commun, les modes actifs, etc. C'est important de faire payer le stationnement. Le système d'aujourd'hui, on voit bien qu'il a des faiblesses parce que l'amende est assez faible. Pour nous, c'est une bonne chose que l'on puisse mettre un forfait post stationnement qui dissuade vraiment le non-paiement. Soit les gens décideront de ne pas utiliser le stationnement payant et se reporteront sur d'autres modes, soit ils paieront leur stationnement ce qui est quand même le but de l'affaire.

Il y a une chose, je ne sais plus si tu l'as dit Laurent dans ton introduction, j'ai un doute. Ce qu'il faut savoir c'est que les montants qui vont être perçus pour ce forfait post stationnement vont être ciblés pour des politiques de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Ce sera la Métropole qui, après déduction des frais de gestion du stationnement payant, récupèrera ces montants. Elle devra les utiliser pour des politiques de mobilités alternatives à la voiture. C'est intéressant de se dire qu'il y aura peut-être un peu plus de budget pour ce type de mobilité. Donc ça c'était sur le forfait.

Sur la vignette résident, c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est ce qui nous a été dit en commission il y a des gens qui prennent la vignette résident et qui l'utilisent pour des raisons de confort. Moi contrairement à vous, j'aurai souhaité, on nous a expliqué en commission que ce n'était pas possible juridiquement, j'aurai souhaité que les personnes qui ont un parking n'aient pas le droit à la vignette résident parce qu'elles ont une solution pour se garer alors que la vignette résident a justement été mise en place pour les résidents qui n'avaient pas de solution pour se garer. Comme ce n'est pas possible juridiquement, on a trouvé ce moyen de faire payer la vignette résident. Ça va peut-être inciter des gens qui aujourd'hui, par facilité, se garent dans la rue parce qu'ils ont la flemme de descendre dans leur parking, de ne pas l'utiliser et de libérer de l'espace public. Ce qu'il faut toujours avoir en tête, c'est que quand les voitures se garent, on a une occupation de l'espace public qui est énorme. On a aussi comme objectif de récupérer de l'espace public pour les autres modes de déplacements.

Nous, on a un regret par contre, c'est que concernant la vignette résident, on a toujours deux vignettes résident. Je pense qu'avec toutes ces évolutions, on aurait pu franchir ce pas, de ne plus avoir de deuxième vignette résident sachant qu'aujourd'hui à Lyon, et j'ai vérifié dans le troisième c'est le même niveau, on a 13% seulement des ménages qui ont deux voitures ou plus. Quand on habite dans une zone de stationnement payant, on est près des transports en commun, après c'est le choix des gens s'ils veulent avoir deux voitures, c'est tout à fait leur droit, mais ce n'est pas forcément à la collectivité de faciliter leur stationnement sur l'espace public.

Sur les mesures environnementales c'est plutôt une bonne chose d'encourager le basculement sur des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et d'avoir une série de mesures que Laurent a décrites pour favoriser ce type de véhicule.

**R. JACQUET :** « Merci à notre collègue Laurent PEISER pour la présentation qu'il nous a faite et qui permet de resituer, recadrer, donner du sens. Du point de vue du sens des délibérations, je partage les objectifs bien évidemment : réduire le trafic automobile dans la ville, encourager la transition énergétique, privilégier les stationnements de courtes durées etc. Bien entendu tout ça, je suis d'accord et je voterai, et mon groupe votera, la délibération. D'accord également avec la remarque de Mme CHEVALLIER sur les résidents ayant un garage.

Mais à partir de là, j'avais un regret donc je le soumetts pour l'avenir de façon à y travailler, d'autant plus que j'en suis un peu gêné, c'est que je n'ai pas de proposition très concrète et très élaborée mais ça viendra. Le regret que j'ai, c'est que l'effet des mesures qui sont prises en augmentation n'a pas le même poids selon que nous soyons puissants ou misérables. Et que bien entendu dans le climat général d'ailleurs qui est préoccupé par les annonces qui sont faites et les dispositions prises au niveau national, vient s'ajouter des augmentations qui ne sont pas neutres et j'aurai bien évidemment souhaité qu'il y ait des mesures d'accompagnement sociale en fonction des capacités financière des familles, des foyers. C'est faisable puisqu'on le fait pour les véhicules hybrides, on pourrait le faire pour les gens à revenu modeste. C'est une des propositions que je veux essayer de construire. Même si l'effort général c'est bien entendu de concourir par l'amélioration des transports collectifs à la diminution des voitures en ville. Mais vous savez, quand on est à la recherche d'un emploi, je le dis parce que j'ai des exemples concrets, et qu'on refuse de vous le donner parce que c'est loin, que vous n'avez pas de véhicule, la réflexion et la réaction de la personne c'est d'acheter un véhicule pour pouvoir avoir un emploi. Le lieu de travail, le samedi ou le dimanche avec peu de trafic TCL, suppose d'avoir une mobilité assurée, que l'entreprise ne donne pas, n'assure pas et les co-voiturages ne sont pas encore développés suffisamment pour satisfaire cette question. C'est donc des questions concrètes immédiates avec des difficultés et il faut que nous sachions en tenir compte. Merci. »

**C. PANASSIER :** « Monsieur le Maire, Chers collègues, nous voterons ce rapport lors du prochain conseil municipal, mais nous voulions dire juste un petit mot de regret. Car, sur un dossier qui a été longuement discuté et amendé, qui a fait l'objet d'un large consensus sur les principes, il est dommage que le choix de la ville de modalités d'application, notamment les tarifs et tout principalement le montant de l'amende à 60€ non discutée au préalable, conduise à des réactions de rejet de cette politique. C'était juste pour exprimer ce regret tout en confirmant notre adhésion totale aux grands principes de ces délibérations. »

**M-H. BENZAOUI :** « Je voulais simplement intervenir sur les mesures environnementales liées au stationnement. Deux inquiétudes. La première concerne la réduction du tarif de stationnement pour les véhicules dits propres, ça va pénaliser les habitants qui ne peuvent pas changer de véhicule, qui ont des véhicules polluants. C'est toujours les plus défavorisés qui payent plus cher et notamment ici leur stationnement. Deuxième inquiétude : les mairies d'arrondissement qui sont les lieux de proximité pour les habitants, vont être pris d'assaut pour ce nouveau dispositif. Il faudrait peut-être mettre en place un service d'accueil pour répondre aux questions des administrés puisque nous serons sous cette interrogation dans les jours à venir voire les mois à venir. Je vous remercie. »



**P. HEMON** : « Juste quelque complément d'informations, après ce que je viens d'entendre et ce qu'a dit Monsieur Rolland JACQUET, dire qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement, c'est ne pas connaître les tarifs des TCL, qui ont des tarifs sociaux. Je vous rappelle que 74% des usagers des TCL bénéficient de tarifs spécifiques. Le tarif le plus social est à 8€ pour l'abonnement. Donc on ne peut dire qu'il n'y a rien et qu'il faudrait les accompagner. Il existe depuis longtemps des accompagnements. De plus, on a voté très dernièrement des tickets pollution à 3€ pour la journée pour les jours de pollution pour permettre d'aider les gens à ne pas prendre leur voiture et à goûter d'autres plaisirs que les embouteillages, comme le plaisir d'être dans les transports en commun ou alors de prendre son vélo. Je vous remercie. »

**L. PEISER** : « Pour la vignette résident et votre vision des choses, il y a un certain nombre d'habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement qui n'ont pas de voitures. Il n'y a pas un droit automatique à disposer d'une place de stationnement au bas de chez soi sur le domaine public. C'est un droit d'utiliser une facilité de la ville. Donc ce n'est pas tout à fait la même démarche que celle que vous citiez. Par rapport au garage il n'y a pas d'interdiction aux gens qui ont des garages aujourd'hui d'avoir du stationnement résident. Par contre, il a été noté une dérive. D'une part, par confort des personnes qui ont des garages, laissent leur voiture sur le domaine public en prenant un abonnement résident mais en ne payant pas un forfait annuel. D'autre part, par une utilisation purement confortable de la voiture au sein de l'arrondissement, mais peut-être que ce sera la mesure que vous proposerez, ils utilisent le tarif journalier du stationnement résident. C'est-à-dire que vous pouvez, avec votre abonnement résident, prendre un abonnement de 2€ pour la journée. Ça va rejoindre la problématique du passage d'arrondissement à 17 secteurs. Beaucoup de gens résidents utilisent leur voiture à l'intérieur de l'arrondissement pour aller se garer d'un côté à l'autre de l'arrondissement en payant 2 €. Autant vous dire que pour le 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement, ayant des surfaces relativement importantes de 3 km, et on sait que les gens utilisent leur voiture pour moins de 3 km, il y a une facilité exorbitante de déplacement en voiture. Des personnes non résidentes doivent payer 2€ pour 1h et les personnes résidentes prennent un jour par confort pour pouvoir se déplacer dans l'arrondissement. C'est cela qui est visé dans le forfait annuel. C'est de la dissuasion ce n'est pas une interdiction. C'est de dire que si aujourd'hui vous avez un garage et que vous voulez utiliser le domaine public, vous payez. Dans la politique que nous assumons de réduire l'utilisation de la voiture en ville, par ce forfait là nous estimons que nous mettons fin à un confort ou plutôt à un détournement du système.

Sur le stationnement gênant et les tarifs. D'abord les 60€ que vous évoquez, ne sont que sur les zones Presto. J'ai la carte des zones Presto, elle est publique. Grosso modo 98-99% de la zone Presto c'est la presque île, c'est à dire le centre commercial : le 1<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement. Toutes les autres zones plus résidentielles sont des zones Tempo où c'est 35€. Les tarifs n'ont pas été fixés au hasard. Pour la zone Tempo, les 35€ correspondent à un stationnement gênant. Quand vous vous mettez sur une place de livraison, c'est 35€. Quand vous restez au-delà des temps autorisés, c'est 35€ donc ce n'est pas illogique. On a toujours une bonne raison quand vous interrogez les gens, de se mettre sur une place de livraison.

Concernant les 60€, c'est le tarif de l'amende du Sytral. Lorsque quelqu'un se dit je prends le risque, je monte à une station et je descends une ou deux stations plus loin et qu'il se fait attraper c'est 60€. S'il ne paye pas dans les 15 jours c'est 90€ et après 120 €.

Est-ce que vous estimez que le tarif pour le Sytral, lorsque vous ne payez pas votre ticket, est trop élevé. L'amende a été basée sur ça.

Concernant le découpage, effectivement c'est un arrêté du maire. C'est en train d'être évoqué, on pourra y revenir en présentation auprès des conseils de quartier. Ce que vous dites ne me semble pas être le cas M. BERAT. Je vous réponds ni oui ni non honnêtement. Ce n'est pas ce qui me semble être le cas. Je sais que les services font quand même leur travail. Je ne me suis pas investi sur cette vision. Pour moi, ce n'est pas une affaire politique, c'est une affaire technique. Comment faire en sorte que cela puisse fonctionner correctement pour les personnes qui sont dans un coin ou l'autre

de l'arrondissement. Je fais confiance au service technique quand il propose leur découpage. Après il y a peut-être quelques ajustements mineurs.

Concernant l'effet de bordure, de frontière, il existera toujours. Il y aura toujours une rue où vous passerez d'un côté ou de l'autre, il y aura toujours un effet majeur. Il faudra effectivement pour ceux qui sont frontaliers qu'ils replongent dans la profondeur, au sens propre du terme, de leur zone de stationnement résident pour y trouver une place. C'est l'effet frontière, on peut la déplacer mais on ne peut pas l'enlever.

Autre question concernant l'enquête. Elle a été réalisée par une société. En fait, c'est plus subtil que ça. 25% des personnes ne payent pas leur stationnement et 50% des personnes ne paient pas l'ensemble de leur stationnement. Ils mettent 1h et restent 1h30.

Cette enquête a été faite sur échantillon dans les arrondissements. Je ne peux pas vous donner les détails de l'enquête. Elle n'a pas été faite au doigt mouillé. C'est une grosse et réelle enquête sur les résidents, sur le stationnement payant et sur les cartes professionnelles.

Sur les véhicules électriques, j'entends ce que vous dites mais il faudra revenir dessus. Je pense que c'est très bien d'inciter les voitures électriques et hybrides, peut-être on aurait pu faire plus. Il y a toujours un niveau qui est discutable. Comme les frontières. Il me semble que pour les villes qui ont mis en place la gratuité, elles vont aussi y revenir dessus plus tard. Mais c'est effectivement une question qui peut se poser. Vous dites que les personnes qui ont des voitures à moteur atmosphériques sont pénalisées et défavorisées par rapport à des personnes qui ont des voitures électriques. Elles ne sont pas défavorisées car le tarif normal, c'est pour les personnes qui ont des véhicules à moteur atmosphérique. Ces tarifs ne bougent pas pour la 1<sup>er</sup> heure 30 de la zone presto, qui ne nous concerne pas, et pour la zone Tempo si vous rester 3h dans un stationnement en zone Tempo c'est le même tarif qu'actuellement. Ni plus ni moins. Par contre, il y a une incitation, une politique positive par rapport à ceux qui s'équipent d'un véhicule électrique. J'espère que je n'ai rien oublié. »

**P. BERAT :** « En réponse à ce qui vient d'être dit, cette carte des secteurs je l'ai vu, Monsieur l'adjoint. Je pense qu'elle existe, elle est logotée Ville de Lyon. Elle a été présentée en commission. Ce qui m'inquiète un peu dans vos propos c'est que vous présentez cela comme une dimension technique. Je pense que c'est bien du ressort des élus que d'aller regarder en détail ce découpage et de ne pas laisser des techniciens faire le découpage et qu'on aille regarder comment vivent les gens. Sur l'effet frontière, vous dites que quand il y a des frontières, il y a forcément des effets frontières. Le problème c'est que plus vous faites des petits secteurs et plus il y a de frontières. Ce que je reproche dans le 3<sup>e</sup> par rapport à ce qui a été fait dans d'autres arrondissements, c'est qu'il y a beaucoup de petits secteurs. Il y aura beaucoup de problème de frontières donc je vous encourage à revoir ce découpage.

Sur l'histoire de la vignette résident, on l'entend bien dans les propos d'une des composantes de votre majorité. On sent quand même que derrière il y a une idéologie consistant à dire « Finalement dans cette société, vous êtes citoyen sans voiture, vous êtes super bien. Vous êtes un citoyen avec une voiture, vous êtes déjà un petit peu moins bien. Si vous êtes un citoyen avec une voiture et un garage et qu'en plus vous avez votre vignette alors là, on frise l'abomination citoyenne ».

Il y a des gens qui ont besoin d'une voiture dans leur vie quotidienne, ils en auront toujours besoin. On ne peut pas dire qu'on supprimera ce besoin. Il faut être proche de certaines réalités. Quand vous êtes à l'écoute des gens, il y a des réalités qui existent. Pourquoi des gens ne garent-ils pas leur voiture dans des stationnements en sous-sol. Dans certains cas, c'est parce qu'il y a de l'insécurité et parce qu'ils savent très bien qu'en mettant leur voiture en sous-sol il y a de gros risques de dégradations de leur véhicule. Leur voiture est plus en sécurité dans la voirie. C'est assez fréquent et ça existe notamment dans notre quartier où on réside tous les deux. Il y a des gens qui préfèrent laisser leur voiture dehors pour ne pas la retrouver dégradée. C'est un vrai problème.

Deuxième illustration, le logement social. Il y a beaucoup de gens qui ne prennent pas le garage qui est avec l'appartement du logement social et qui préfèrent pour des raisons x ou y, parce qu'ils n'ont

pas d'autres choix, la mettre dans la rue. Cette histoire de dire que si vous avez un parking, vous n'avait pas le droit à la vignette c'est .... »

**L. PEISER** : « Non je n'ai pas dit ça »

**P. BERAT** : « Non mais... C'est quand même la vision ... Madame CHEVALLIER l'a bien dit, donc derrière, il y a quand même cette vision et c'est dommage.

Enfin, dernier point sur la prime. J'ai bien entendu ce qu'a dit Madame PANASSIER et je partage ce qu'elle a dit. Nous, on va voter non sur ce montant-là, baissez un peu le montant de cette prime et on votera le dossier. Monsieur l'adjoint, vous avez dit en réponse à l'enquête qu'il y a 50% des soi-disant dépassements qui sont pour des petits dépassements... vous avez dit 1h30 au lieu de 1 heure. Payer 60€ pour une demi-heure, ça me semble beaucoup. Diminuez cette taxe importante, trouvez d'autres moyens de sanctionner ceux qui abusent du stationnement sur voirie. Mais 60€ pour un petit dépassement, ça nous semble trop élevé. Donc en l'état, on ne votera pas cette délibération mais on n'est pas opposé à ce qu'il y ait une verbalisation pour non-paiement du stationnement sur voirie.

Je pense que c'est un des points qui peut être revu. »

**T. PHILIP** : « On va en rester là. Deux commentaires pour terminer, c'est de dire que le problème de la pollution de l'air ce n'est pas de l'idéologie. Les gens qui ont un logement social et qui n'achètent pas de parking, font partie dans la délibération de ceux qui n'ont pas de parking. Ceux qui ont un parking, ce sont ceux qui ont un parking et non ceux qui pourraient en avoir un. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix le rapport 27133**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon**

**(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE)**

**Vote contre de l'Elu UDI (M-H. BENZAOU)**

**4 – 27134 - Evolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon**

**(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE)**

**Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)**

**Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOU)**

**5 – 27135 - Mesures environnementales liées au stationnement payant**

**L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier :**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6 – 27073 - Demande d'autorisation présentée par la société Pourquery DMP en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux, 93, boulevard du Parc d'Artillerie à Lyon 7e**

**A. BLEY rapporteure, donne lecture du dossier** : « Il s'agit d'une demande d'autorisation émanant de la société POURQUERY qui tient une exploitation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux qui est situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Mais elle intéresse également 5 autres arrondissements en raison de son impact potentiel au niveau écologique. C'est la raison pour laquelle nous sommes également consultés. La DREAL, Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a classé cette exploitation en installation classée pour la protection de l'environnement de

ce fait la société doit obtenir une autorisation pour régulariser sa situation administrative au regard de normes de protection pour l'environnement plus drastiques aujourd'hui que celle qui existaient en 2001 lorsqu'elle a été créée. Outre l'avis des services techniques et des autorités concernées, il est également demandé l'avis du conseil municipal et une enquête publique sera diligentée dans les 5 arrondissements concernés du 18 octobre au 16 novembre prochain. L'impact sur l'environnement est analysé de façon détaillée dans la délibération quant à l'eau, l'air, le bruit et les déchets. Seul l'impact sur l'eau appelle des remarques avec en réponse l'élaboration d'une modification du traitement des effluents aqueux, une convention de rejet avec la Métropole, l'engagement de respect de l'arrêté préfectoral, des prescriptions générales qui vont venir ainsi que la mise en place d'une surveillance des rejets. Les risques sanitaires ont aussi été analysés ainsi que les dangers. L'étude d'impact conclut que les précautions sont assurées pour la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux. En cohérence avec cette conclusion je vous invite, mes chers collègues, à donner un avis favorable pour cette société qui, rappelons-le, fonctionne sans problème depuis 2001 et qui emploie 16 personnes. Je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 – 27046 - Demande d'autorisation d'exploitation d'un gîte géothermique, basse température, dans le cadre du projet de création d'une centrale de production de froid sur le site de Mouton-Duvernet (Esplanade du Dauphiné) à Lyon 3e, ZAC de la Part-Dieu**

**C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier :** « Monsieur Le Maire, chers collègues, à la Part-Dieu, il n'y a pas que les flux en gare qui soient complètement saturés, les réseaux de chauffage et de froid le sont aussi !

L'objet de ce rapport concerne la création par ELM, la filiale de DALKIA, d'une centrale de froid souterraine, sous l'esplanade Nelson Mandela. J'en profite pour vous préciser que l'esplanade Dauphiné n'existe plus. Elle s'appelle désormais Nelson Mandela contrairement à ce qui est écrit dans le rapport. Cette station sera enterrée sous 1.5 m de terre ce qui permettra de garder la vocation d'espace vert du site. Elle abritera également une sous-station d'aiguillage de chaleur pour améliorer les réseaux de chaleur urbain depuis Gerland en lien avec le réseau du 8<sup>e</sup>. Un équipement, vous le voyez complètement indispensable. Je ne rentrerai pas dans le descriptif technique qui a été bien précisé dans le rapport. Je conclurai juste en vous disant que la mise en service de ce type d'installation est soumise à la réglementation des installations classées protection de l'environnement qui permet une instruction détaillée par l'état des équipements mis en place, que l'étude d'impact montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité, la prévention des risques sanitaires et environnementaux, que la livraison et la mise en service de cette installation est prévue à l'été 2018, et que je vous invite à voter ce rapport. »

**LASSAGNE :** « Je suis un petit peu surpris par ce rapport, je croyais que la police de l'eau souhaitait limiter ce type de captage dans la nappe phréatique pour la climatisation de bâtiment. Vous nous avez parlé de l'étude d'impact qui est favorable. Je suis un peu étonné. Je voulais savoir si dans cette étude, il est prévu une analyse des rejets en termes de qualité des eaux sous forme de piézomètre.

**C. PANASSIER :** « L'exploitation sera suivie de près. Je ne peux pas entrer dans les détails techniques. On a fait une réunion publique sur les aménagements de Part-Dieu sud avant l'été, où DALKIA est venue présenter très concrètement l'opération. Des questions similaires à la vôtre et des inquiétudes tout à fait légitimes ont été exprimées. Toutes les réponses ont été apportées à ce moment-là. Je pourrai, si vous le souhaitez, vous donner le compte-rendu de cette réunion. L'évaluation des rejets et du fonctionnement globalement de la sous-station seront très suivis. »

**P. BERAT :** « Ce qui nous a été dit en commission, puisqu'on a eu une présentation détaillée, de mémoire, l'élévation de la température de la nappe phréatique était de 2 degrés suite à ces rejets. »

**L. LASSAGNE :** « L'autorisation de captage est délivrée à la ville de Lyon ou à DALKIA ? Si vous avez la réponse... »

**C. PANASSIER** « On a voté une délégation de service public à DALKIA. De toute façon, la responsabilité est à la fois chez le maître d'œuvre et dans la mise en œuvre. »

**T. PHILIP** : « Je crois que c'est à la Métropole et c'est une DSP c'est-à-dire qu'à la fin de la DSP, ça appartient à la ville. Une DSP, c'est une délégation de service public, ça veut dire qu'on garde la responsabilité de la nappe en question. Dans le cadre de la DSP, c'est DALKIA. »

**L. LASSAGNE** « Le captage est accordé à la Métropole pour ce projet ? C'est une autorisation de captage spécifique pour cette centrale. C'est ça ma question. »

**C.PANASSIER** : « L'exploitation est donnée à DALKIA. Il y a une autorisation qui a été donnée effectivement pour cette centrale-là. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **Questions diverses**

**T. PHILIP** : « quelques dates :

Les prochains Conseil d'arrondissement :

Mercredi 8 novembre CA+CICA : à 18h

Mardi 5 décembre à 19h

Mardi 16 janvier à 19h

Vœux du Maire aux Halles le mardi 9 janvier

Concert du jour de l'an Mardi 23 janvier »

**G. CORAZZOL** : « J'ai promis à Monsieur BENZAOUI de répondre à la question qu'il avait posée lors du dernier conseil d'arrondissement sur la programmation PEDT. Les montants des programmations sur l'année 2016-2017 étaient au environ de 893 000 €. Sur 2017-2018, elles sont de 925 000 soit une augmentation d'environ 3% liée en grande partie à l'augmentation des effectifs. Je crois que la dernière fois quand vous aviez cité des chiffres vous n'aviez pris que la moitié de la programmation parce qu'on fait plusieurs délibérations par année pour la programmation totale. C'est pour ça que vous deviez avoir un écart quand vous avez comparé vos chiffres.

**P. BERAT** : « Une petite question diverse sur un sujet que j'avais déjà évoqué avec certain de vos adjoints sur le point accueil qui se trouve rue Etienne Richerand, au débouché de la rue des Teinturiers. Je me fais le relais des commerces et habitants qui habitent à côté et qui de façon répétée se plaignent. Les gens restent devant les commerces en bas des immeubles, laissent des verres en plastique etc. Si vous pouviez rappeler aux animateurs du point accueil qu'ils veillent à ce que les lieux restent en l'état parce que c'est un problème récurrent évoqué dans le secteur. »

**T. PHILIP** : « C'est un réel souci, on s'en occupe autant qu'on peut. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

-----